

Si vous ne parvenez pas à visualiser cet email, veuillez [cliquer ici](#).

# MAPES

Appui à la performance en santé

Pays de la Loire



## Newsletter



La newsletter du dispositif ETE c'est: de l'information sur l'**Effacité et la Transition Energétique en santé**, de l'actualité réglementaire, des invitations aux événements, une veille technique et des retours d'expérience d'établissements de santé en Pays de la Loire.

Retrouvez également **OFFRE DE SERVICE GLOBALE & FLYER !**

Offre de service globale

Flyer "Dispositif ETE 2"

### ILS NOUS REJOIGNENT !



**Louis PORCHERON (à gauche)** : Conseiller en Maitrise de l'énergie : CH Saint-Nazaire / HIPI Guérande - Le Croisic / CH Savennay / Clinique Mutualiste de l'Estuaire

**Thomas MARTIN (à droite)** : Conseiller en Maitrise de l'énergie : CHU Angers / CH Cholet / CH Saumur / CESAME

FICHE RETOUR D'EXPERIENCE



**Secteur :** ESMS  
**Catégorie :** IME  
**Statut :** Privé non Lucratif  
**Surface :** 1250 m<sup>2</sup>  
**Occupation :** 48 jeunes  
**Jours ouverts par an :** 2010  
**Année de construction :** 1970  
**Energies sur site :** Electricité

**IME VAL LORIE**

**32% d'économies d'énergie en 2 ans avec un gain financier de 11 000 € pour un temps de retour sur investissement de 1,5 ans**

**Contexte**

IME Val Lorie, est un des établissements de l'association APAJH 44.

Depuis le début de la mission du CTEES, l'établissement s'est engagé dans une démarche ambitieuse de réduction des consommations énergétiques.

Suite à la mise en place des plusieurs actions d'efficacité énergétique l'établissement à atteint en 2 ans l'objectif 2030 du DEET en ayant réduit de -40% sa consommation énergétique.



L'établissement a pour objectif de continuer à réduire ces consommations énergétiques afin d'atteindre les objectif 2040 (-50%) et 2050 (-60%) du DEET.







Grâce à l'accompagnement des établissements, nous avons pu réaliser plusieurs "retours d'expérience" sur différentes thématiques énergétiques !

## "Retours d'expérience" du mois : BRAVO à eux !

– **IME VAL LORIE** : 32% d'économies d'énergie en 2 ans avec un gain financier de 11 000 € pour un temps de retour sur investissement de 1,5 ans ! [En savoir plus ...](#)

– **MAS / FAM MAISON ROCHAS** : Gain financier de 9 000 €TTC/an pour un temps de retour sur investissement de 1 mois ! [En savoir plus ...](#)

**CTEES** : N'hésitez à transmettre ces REX à vos structures pour améliorer le passage à l'action !

**ETABLISSEMENTS** : Vous savez ce qu'il vous reste à faire !

Totalité des fiches REX

**COOPERATIONS & FINANCEMENTS**



### **Focus Financement : Agirc-Arrco**

Ce mois-ci : l'aide à l'investissement pour l'habitat des séniors et des personnes âgées de l'Agirc-Arrco.

La complémentaire retraite accompagne les dépenses de rénovation, réhabilitation et extension des EHPAD, EHPA, MARPA, structures d'hébergement temporaire ou résidence autonomie. L'aide se fait sous forme de subvention, sans considération du statut juridique de la structure.

Le montant des subventions varie en fonction des projets :

- Pour un coût d'opération compris entre 50 000€ et 300 000€ : jusqu'à 50% du coût total.
- Pour une opération dont le coût est supérieur à 300 000€ : jusqu'à 33% du montant.

Le financement d'un projet est soumis à étude du dossier, et les détails sont disponibles dans la base documentaire ETE → [ici](#).

Synthèse des aides financières (listing non exhaustif)



### **Webinaire Financements et Coopérations**

Ce webinaire sera l'occasion de présenter en détail le poste de **Chargé de Mission Financements et Coopérations**, nouveauté

de la version 2 du dispositif ETE.

Ce moment permettra de parcourir les sujets suivants :

- **Présentation du poste** de chargé de mission Financement et Coopérations
- **Outils de recensement** des aides financières existantes
- Arrêt sur image : **les partenariats**
- Articulation future de la **communication**
- Temps d'échanges

Date: **23 janvier 2025 11h00 - Durée 1h.**

Inscription

## ACTUALITES

### Newsletters & Articles de presse

#### NEWSLETTERS MENSUELLES

**DISPOSITIF ETE 2 – 2024 :**

[Jan 2024](#) / [Fév & Mars 2024](#) / [Avril 2024](#) / [Mai 2024](#) / [Juin 2024](#) / [Juillet 2024](#) / [Sept 2024](#) / [Oct 2024](#) / [Nov 2024](#) / [Déc 2024 \(à venir ...\)](#)

**DISPOSITIF ETE 1 – 2023 :**

[Jan 2023](#) / [Fév 2023](#) / [Mars 2023](#) / [Avril 2023](#) / [Juin 2023](#) / [Juillet 2023](#) / [Sept 2023](#) / [Oct 2023](#) / [Déc 2023](#)

**DISPOSITIF ETE 1 : 2022**

[Jan 2022](#) / [Fév 2022](#) / [Mars 2022](#) / [Avril 2022](#) / [Mai 2022](#) / [Juin 2022](#) / [Juillet 2022](#) / [Sept 2022](#) / [Oct 2022](#) / [Nov 2022](#) / [Déc 2022](#)

**DISPOSITIF CEP : 2019 – 2021**

[Juin 2019](#) / [Sept 2019](#) / [Déc 2019](#) / [Mars 2020](#) / [Juin 2020](#) / [Sept 2020](#) / [Déc 2020](#) / [Mars 2021](#) / [Juin 2021](#) / [Sept 2021](#) / [Déc 2021](#)

La MAPES a changé de charte graphique, d'interface web mais également de plate-forme de communication !

Pour continuer à recevoir nos informations dont la **"Newsletter mensuelle"** du **"Dispositif ETE 2"**, merci de vous y inscrire !

S'inscrire à la nouvelle plate-forme de diffusion pour continuer à recevoir la Newsletter mensuelle du "Dispositif ETE 2" !



Toute l'équipe du "Dispositif ETE 2" en santé en Pays de la Loire vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

On se retrouve en 2025, pour (nous l'espérons) encore plein d'économies d'énergie !

## OUTILS

**La boîte à outils**

**DECRET BACS & BONIFICATION CEE, PASSEZ À LA GTB POUR SUIVRE VOS CONSOMMATIONS !**

**Le décret BACS**

Qu'est ce que c'est ?

Le décret BACS (20 juillet 2020) pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1er janvier 2025, de type gestion technique du bâtiment (GTB) respectant la norme EN ISO 5120-1 avec une classe de régulation A ou B.

Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 250 kW\*.

\*Sauf si leur propriétaire établit une étude démontrant que l'installation d'une GTB n'est pas réalisable avec un temps de retour inférieur à 6 ans.

Quels sont les objectifs du décret BACS ?

- Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique
- Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins
- Détecter et alerter les responsables d'exploitation des potentielles dérives de consommation, en amont des défauts de fonctionnement, afin d'éviter une surconsommation et des coûts de maintenance supplémentaires

Quelle échéance ?

**1 janvier 2025**

Outils et ressources

- Base documentaire : ICI
- Onglet « Réglementation » : ICI
- Onglet « GTB / GTC » : ICI
- Onglet « Aides financières » : ICI

## Nos fiches "Boîte à outils" - EN TOTALITÉ

- 01 – Achat d'énergie dans un contexte tendu et volatil
- 02 – Décret tertiaire : Réussir les différentes étapes
- 03 – Optimiser contrat d'exploitation CVC + Fiche pédagogique & auto-évaluation
- 04 – Campagne de mesure des températures pour optimiser les réseaux chauffage
- 05 – Campagne de mesure des températures pour réduire l'inconfort estival
- 06 – Décret BACS (GTC/GTB) & Bonification CEE
- 07 – Énergies renouvelables (EnR) & Aides associées (Fonds Chaleur)
- 08 – Synthèse des aides financières
- 09 – Faire un état des lieux des ces équipements et le zoning associé
- 10 – Commissionnement énergétique
- 11 – Inconfort estival : Solutions passives et semi-passives

- 12 – Optimisation des équipements en cuisine collective
- 13 – Se doter de son « Conseiller Énergie » en interne
- 14 – Déployer une campagne de sensibilisation efficace
- 15 – Mettre en place une plate-forme de management de l'énergie
- 16 – Projet investissement : Bien le gérer et points de vigilance + Offre de service
- 17 – Réduire ses consommations d'eau
- 18 – Offre de service « Efficience & Développement Durable (EDD) » de la MAPES
- 19 – Réduction de la TVA : Quels taux pour quels travaux ?

Télécharger nos fiches "Boîte à outils"

## Nos outils "indispensables"

- |   |  |
|---|--|
| <b>1 / <u>Parcours énergie</u></b>                          | Mettre en place une démarche structurée d'efficacité énergétique                   |
| <b>2 / <u>Suivi énergétique (version 5 du 21/10/24)</u></b> | Suivre, analyser et optimiser ses consommations d'une manière simple et efficace   |
| <b>3 / <u>Etat des lieux &amp; Zoning</u></b>               | Pour connaître vos équipements et les usages des zones associées                   |
| <b>4 / <u>Plan d'actions et "Quick-Wins"</u></b>            | Des actions simples par poste énergétique pour réduire fortement vos consommations |
| <b>5 / <u>Base documentaire</u></b>                         | Donner de l'autonomie aux établissements en centralisant les informations utiles   |
| <b>6 / <u>Webinaires</u></b>                                | Des thématiques techniques traitées par des experts pour enlever les idées reçues  |
| <b>7 / <u>Sensibilisation</u></b>                           | Déployer une campagne de sensibilisation structurée grâce à notre "Guide pratique" |
| <b>8 / <u>Contrat d'exploitation CVC</u></b>                | Les incontournables, les points de vigilance et votre grille d'auto-évaluation     |
| <b>9 / <u>Calcul TRI BACS</u></b>                           | Calculer le TRI de votre installation GTB selon le calcul réglementaire BACS       |



**L'objectif** est d'accompagner les établissements sanitaires et médicaux-sociaux (public, privé non lucratif & privé lucratif) à structurer une démarche d'efficacité énergétique simple avec des actions rapides pour générer des économies d'énergie efficaces.

La **MAPES** assure la **coordination régionale du Dispositif ETE** (réseau CME + CTEES) en santé en Pays de la Loire.

Pour information, le "Dispositif ETE" a pris fin au 31/12/2023. Actuellement, nous débutons le "**Dispositif ETE 2**" qui s'étale sur la période du 01/07/2024 au 31/09/2026 !

**Synthèse "Dispositif ETE" : Quel bilan chiffré pouvons-nous faire des 2,5 ans d'accompagnement ? 20 slides et/ou 20 minutes**

Candidater au dispositif ETE



Pour plus d'information contactez:

[ete@mapes-pdl.fr](mailto:ete@mapes-pdl.fr)



Copyright (c) 2024 MAPES. Tous droits réservés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [vous pouvez gérer vos préférences ici](#).